

COMMUNE DE TUCQUEGNIEUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JUIN 2025 – 17H30

NOMBRE

de conseillers en exercice : 19

de présents : 11

de votants : 15

PRESENTS : Mmes – Mrs DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne – PRUZSINA Françoise – STACHOWIAK Simon - NOCCHI Raymond – LIEVAIN Pierre-Olivier - GAYCHET Marie – KILIANSKI André - MARTEAU Wioletta - KOCHANYJ Aline – TAKACS Michel – FASANO Hervé

ABSENTS REPRESENTES :

Mme DI CARO Céline donne pouvoir à Mr STACHOWIAK Simon

Mr SBERNARDORI Thierry donne pouvoir à Mme PRUZSINA Françoise

Mr POTIER Marc donne pouvoir à Mr KILIANSKI André

Mr RIANI Carlo donne pouvoir à Mme DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne

ABSENTS EXCUSES:

Mme SALON Aurélie

Mr CHMIEL Denis

Mme BOEMO Silviane

Mme MICHALSKI Brigitte

Monsieur LIEVAIN Pierre-Olivier est désigné secrétaire de séance

La séance est ouverte à 17h32.

1/ PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

Le conseil est invité à se prononcer sur le PV du dernier conseil municipal. En l'absence de remarques, le PV est adopté à l'unanimité.

2/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Information** : Journée 27/04/2025 : « Une Rose Un Espoir ». Les motards étaient contents, ils ont été bien servis.
- ❖ **Information** : Remerciements de l'association France Palestine Solidarité pour la subvention 2025.
- ❖ **Information** : Lancement de la campagne de recensement 2026 : elle aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.
- ❖ **Information** : Nouvelle numérotation pour les habitants de la Rue de La Potence. Une pétition a été faite, car la numérotation ne va pas, La Poste se trompe de maison. Proposition : mettre un panneau « Impasse de La Potence » ou « Passage de La Potence » et conserver les anciens numéros (sans bis, ter, etc.).
Discussion concernant la nouvelle numérotation de la rue de la Potence.
Une pétition a été déposée par les résidents en raison de problèmes de livraison de colis et de distribution du courrier. Madame Le Maire propose de conserver les numéros mais de modifier l'intitulé (par exemple "impasse de la Potence" ou "passage de la Potence"). La demande initiale provient des services de secours qui ont eu des difficultés à trouver les adresses. Mme PRUZSINA suggère de changer complètement le nom de la rue. Monsieur STACHOWIAK demande si les gens de la pétition sont d'accords pour changer le nom. Mr LIEVAIN rappelle que selon le code de l'urbanisme, les changements sont à la charge du propriétaire. Mr STACHOWIAK mentionne que La Poste a déjà entamé la suppression des "bis" et autres mentions dans la rue Louis-Papis. Madame Le Maire dit que La Poste a indiqué que TUCQUEGNIEUX est une commune où il y a peu de problèmes de ce type. Mr LIEVAIN souligne que l'absence de noms sur les boîtes aux lettres constitue également un problème.
A l'unanimité, le conseil accepte de changer le nom de la rue en « Impasse de La Potence ».
- ❖ **Information** : Travaux fibre par ORNE THD. Trois armoires vont être installées : une derrière le monument aux morts de la rue Loris Batignani, une à côté de celle d'Orange près du périscolaire et une autre au Village, dans le virage. Les armoires auront des couleurs différentes selon les conventions signées. Le déploiement complet est prévu pour 2026. Monsieur LIEVAIN demande s'il aura bien la fibre jusque chez lui. Monsieur KILIANSKI explique que oui, qu'il y aura deux circuits de fibre disponibles (Orange et ORNE THD). Tous les opérateurs pourront utiliser ces réseaux. Pour les locataires des blocs communaux, il faudra qu'ils prennent un abonnement individuel (la commune ne prendra plus en charge la télévision par câble). Il faudra informer les locataires.
- ❖ **Information** : Projet illuminations et décorations de Noël proposé par les membres de la commission. Madame KOCHANYJ explique que la commission s'est réunie mercredi dernier pour proposer : des illuminations de nuit, des décorations de jour avec des matières recyclées. Les besoins de matériel : peinture, vernis, vis et clous. Un inventaire exhaustif des décorations existantes sera réalisé pour déterminer ce qui fonctionne et ce qui est en LED. La commission recherche de l'aide, particulièrement de personnes ayant des connaissances en électricité. Mr BUCCI a signalé que certaines décorations sont obsolètes et qu'une boîte de dérivation pose problème le long de la mairie. Madame KOCHANYJ explique que la commission lance un appel, aux associations, « aux petites mains bricoleuses », pour faire des décorations de jour. Les membres vont demander aux écoles, à l'association NATALIE, à MELI MELO et à tout volontaire. La population est la bienvenue à la création, pour égayer la commune. Monsieur KILIANSKI informe que trois points principaux d'illumination sont prévus : carrefour Batignani/Castel, Mairie et village et s'il reste du matériel, aux trois entrées de TUCQUEGNIEUX. Madame Le Maire félicite la commission pour son bon travail. Mr POTIER, qui travaille le bois, pourrait contribuer. Madame KOCHANYJ explique que les décorations seront vernies pour résister aux intempéries. Elle informe qu'il y aura du vin chaud, pour l'inauguration. Madame Le Maire suggère d'ajouter une animation supplémentaire. Un article sera publié dans le bulletin d'information. Madame MARTEAU signale qu'il est possible de solliciter l'association polonaise.
- ❖ **Information** : Demande d'une habitante de transformer le stade Brabant en un parc canin. Une habitante a demandé la transformation du stade Brabant (un hectare) en parc canin. Madame Le Maire estime que ce type d'aménagement est plus adapté aux villes qu'à la commune. Plusieurs problèmes soulevés : entretien (fauchage), déjections canines, nuisances pour les riverains. Mr STACHOWIAK suggère que si plusieurs personnes se constituaient en association, la demande pourrait être reconsidérée. Une réponse négative sera adressée à cette personne.

3/ DECISION MODIFICATIVE N°1

La trésorerie nous demande de passer une décision modificative, afin de régulariser les écritures d'un emprunt souscrit auprès de la CAF.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
	Chapitre 74 / article 7478 : + 6 166,58 euros
Chapitre 023 : + 6 166,58 euros	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Chapitre 16 / article 1641 : + 6 166,58 euros	Chapitre 021 : + 6 166,58 euros
Chapitre 041 / article 1641 : + 118 440,00 euros	Chapitre 041 / article 1328 : + 59 220,00 euros
	Chapitre 041 / article 1681 : + 59 220,00 euros

A l'unanimité, le conseil approuve ces ouvertures et virements de crédits.

4/ RETROCESSION DE VOIRIE

Le SEAFF doit instruire une demande concernant un certificat d'urbanisme pour la création d'un lotissement qui devrait se situer sur les parcelles n° 368-598-600-6002 (lieu-dit Le Tronchon) rue Georges Clemenceau et demande si la commune reprendra la voirie à l'issue du projet. Madame Le Maire informe qu'un CU (Certificat d'Urbanisme) a été déposé le 23 mai pour la création d'un lotissement rue Clémenceau. La question porte sur la reprise de la voirie par la commune à l'issue du projet. Le projet représente une surface importante (5-6 maisons) qui devra être déduite des hectares disponibles dans le PLU intercommunal. Monsieur KILIANSKI suggère de voir 10 ans après la construction du lotissement, quand la reprise de la voirie sera obligatoire. Monsieur STACHOWIAK conseille de bien regarder les conditions de reprise de la voirie. Il explique qu'il est demandé de prendre une décision sur un terrain qui va avoir sa dénomination complètement changée. Monsieur LIEVAIN demande pourquoi on ne peut pas refuser un CU. Madame Le Maire explique qu'un CU n'est qu'une interrogation sur le zonage, ensuite la personne fait sa demande de permis de construire.

5/ FÊTE A LA MARINE / DEMANDE DE SUBVENTION DES FLECHETTES TUCQUENOISES

L'association « les Fléchettes Tucquenoises » a plusieurs interrogations reçues par mail en date du 19 mai 2025. Madame Le Maire a demandé leur rapport moral pour l'attribution d'une subvention. Le montant envisagé est entre 400 et 500 euros, à déterminer après réception du bilan.

6/ DROIT DE PLACE DES FORAINS

Par délibération en date du 24 mars 2025, a été voté le tarif d'occupation du domaine public par les forains, à 1,50 € le mètre linéaire par jour d'occupation. Les forains ont expliqué que ce tarif était trop excessif par rapport à leurs rentrées d'argent et disent que dans d'autres communes, un forfait est appliqué, par exemple 20 euros pour trois jours d'occupation. Il est donc demandé au conseil de repenser ce tarif, afin de continuer à fidéliser les forains. Madame Le Maire a reçu les forains qui trouvent le tarif au mètre linéaire trop élevé. Ils préféreraient un forfait. Certains forains ne viendront pas cette année (scooters, snack), du fait que ce n'est pas rentable pour eux, ils ont perdu de l'argent l'année dernière. Un forain viendra pour le 15 août au village. Discussion sur l'animation : possibilité d'inviter Tikno-Parc (qui ont un petit manège). Les forains aimeraient qu'il y ait des animations complémentaires (cracheur de feu, démonstration d'un club sportif), afin d'attirer du monde. Mme PRUZSINA rappelle que des animations supplémentaires organisées il y a 2-3 ans n'avaient pas augmenté la fréquentation des manèges. Monsieur LIEVAIN rappelle que l'année dernière, la commission a demandé une rencontre avec les forains, mais ils n'ont pas répondu. Madame PRUZSINA confirme. Madame Le Maire souhaite qu'il y ait une fête à La Marine, car c'est la tradition, elle va demander à d'autres personnes. Madame KOCHANYJ explique qu'elle a l'impression que l'on dépend des forains et parle d'autres propositions qui ont déjà été faites : la Fête du Sport, un babyfoot humain et explique qu'il y a plein d'autres animations à faire. Madame Le Maire rappelle que le manège des scooters était parti en pleine fête du 15 Août l'année dernière.

Madame Le Maire propose le tarif forfaitaire suivant : 30 euros pour 3 jours d'occupation.

A l'unanimité, moins deux abstentions, le conseil modifie la délibération concernant le droit de place des forains et met le tarif forfaitaire de 30 euros pour 3 jours d'occupation.

7/ NOUVELLE ASSOCIATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Une nouvelle association s'est créée le 20/02/2024 : Amicale Franco-Polonaise TRIEUX-TUCQUEGNIEUX. Il est proposé de leur verser 50 euros.

A l'unanimité, le conseil accepte de verser 50 euros à cette nouvelle association.

8/ LE SOUVENIR FRANÇAIS COMITE DE JOEUF

Il est proposé de verser 50 euros à cette association.

A 1 voix contre, 3 abstentions et 11 voix pour, le conseil accepte de verser 50 euros au Souvenir Français.

9/ ENFANCE/JEUNESSE

Actualité

- Madame PRUZSINA donne plusieurs points d'informations :
- Le conseil d'école maternelle s'est bien passé. Pour Albert Lebrun, c'est le 1er juillet.
- Le portail de Louise Michel n'est pas assez haut. Un devis a été fait pour changer le grillage, il y a aussi un devis pour l'isolation : plus de 700 000 euros. Au regard du montant élevé des travaux, seuls les fenêtres et portes seront changés.
- Désimperméabilisations des cours d'école, il faut voir avec l'AERM pour les subventions. M. KILIANSKI a rencontré un élu de l'Interco, qui a expliqué avoir eu des subventions dans le cadre du Bourg-Centre. M. LIEVAIN dit que ça ne coûte quasiment rien à Audun. Madame Le Maire dit que l'AERM ne subventionne plus que 10%. Pour le Bourg-Centre, c'est le Département. Il n'y a plus de d'argent. Renseignements seront pris auprès du Département.
- Salle de classe extérieure en maternelle : Madame Le Maire explique que cela est nouveau, pour l'éveil des enfants, notamment. L'école souhaite une classe extérieure avec un tableau, des rondins... C'est subventionné, mais on ne sait pas encore à quelle hauteur.
- visite de la mairie par tous les CM : c'est reporté à la rentrée.
- Toutes les classes ont visité la bibliothèque. Il y aura une visite à la mairie, avec un travail en commun avec la bibliothèque. Madame Le Maire explique que Madame Sandrine GRANDPIERRE, bibliothécaire, fait un travail formidable. Elle fait faire des jeux aux enfants quand ils viennent à la bibliothèque...
- Aide financière demandée par l'école Albert Lebrun pour la sortie scolaire : le directeur a dit qu'elle a coûté 2 300 euros. Monsieur KILIANSKI rappelle qu'il avait été dit que la commune complèterait. Madame Le Maire rappelle que pour l'école Albert Lebrun, la commune paie le spectacle « Lily Poppins » et informe que le directeur a demandé aussi pour que la commune achète des tableaux numériques. Madame KOCHANYJ indique que dans le socle des connaissances des CM, ils doivent savoir utiliser l'outil informatique. Madame Le Maire demande au conseil s'il souhaite voter la subvention maintenant ou lors d'une autre séance. Il est convenu de mettre cela à l'ordre du jour d'un prochain conseil, à l'appui du bilan.
- Madame PRUZSINA informe que la nouvelle association, « Les P'tits Loups de Louise Michel », a fait sa première kermesse et n'a pas eu de chance avec la météo. Il y a eu des interactions avec eux, le comité des fêtes et la mairie. En effet, l'association n'a pas rendu les lieux propres. Un courrier leur a été envoyé.
- Madame Le Maire informe qu'elle a eu une réunion à l'association NATALIE. Madame KOCHANYJ explique qu'elle ne reçoit plus rien de l'association, alors qu'elle est dans le comité, elle n'a pas été avertie si elle ne faisait plus partie de l'association. Madame Le Maire informe qu'il y a beaucoup d'enfants qui veulent venir au périscolaire, mais peut-être pas assez de place. Plus de subventions ont été demandées à MAIRY-MAINVILLE. Madame PRUZSINA n'a aucune explication pour les adresses mail, il y a des problèmes informatiques., des adresses mail ont été perdues. Madame Le Maire va les en informer. Madame KOCHANYJ demande si on ne peut pas donner la compétence de l'association NATALIE, puisqu'il y a des problèmes, ceux-ci seraient moindres. Madame Le Maire dit que ça a déjà été discuté. Les FRANCAS avaient expliqué qu'ils peuvent gérer en totalité, mais ça coûterait beaucoup plus cher. M. KILIANSKI dit que personne ne fait attention au coût des dysfonctionnements et dit qu'il n'y aurait plus de directeur. Il demande si on transfère la compétence aux FRANCAS. Madame PRUZSINA explique que des personnes travaillent à l'association, pour qui c'est pratique d'être dans la commune et que si c'est donné aux FRANCAS, le personnel pourra être aussi envoyé travailler ailleurs. Monsieur KILIANSKI demande qui va remplacer la directrice durant son absence. Madame Le Maire explique qu'on va avoir du mal à trouver quelqu'un pour la remplacer. L'année dernière les FRANCAS avaient mis quelqu'un à disposition gratuitement. Madame PRUZSINA n'est pas pour donner la mission aux FRANCAS. 42 petits sont inscrits pour septembre et ce n'est pas un problème que les FRANCAS peuvent résoudre, car il faudrait élargir les murs. M. KILIANSKI dit que la superficie des locaux permet un accueil de tant d'enfants et pas plus, c'est limité. Madame Le Maire explique qu'il n'y a pas que les locaux, il y a aussi le problème de l'encadrement. Monsieur LIEVAIN dit qu'il vaut mieux donner la compétence à l'intercommunalité qu'aux FRANCAS, car le montant du transfert de charges est figé.
- Madame Le Maire informe que la fête de l'école Albert Lebrun est prévue samedi 28 juin.

10/ BOURSE SCOLAIRE 2025/2026

Compte tenu des frais supportés par les familles pour les dépenses de rentrée scolaire, il est proposé d'attribuer une bourse scolaire pour la **rentrée scolaire 2025/2026**, aux élèves fréquentant un établissement scolaire public ou laïque extérieur à la commune et ne bénéficiant pas de fournitures scolaires gratuites. L'an dernier, **55 €** étaient accordés par élève à partir de la 6ème jusque 18 ans révolu.

Madame KOCHANYJ dit qu'elle a plein de choses à dire. Elle préfère que ce soit écrit de la 6e à la terminale, en âge ou en classe, mais pas les deux. 55 euros par année, cela la chagrine, car les Tucquenois pour le collège ont des fournitures pour 20 euros. Elle demande pourquoi ils ont moins au collège de Tucquegnieux. Elle demande pourquoi les familles tucquenoises ont moins au collège. Elle ne comprend pas pourquoi il y a une différence entre les Tucquenois. Madame Le Maire explique que la commune prend en charge le bus, 125 euros par jour, les parents paient 45 euros par trimestre. Madame KOCHANYJ veut que tous les collégiens reçoivent la même chose. Elle trouve que ce n'est pas équitable, égalitaire. Madame GAYCHET explique

que la commune devait donner une partie des 55 euros aux collégiens. Elle explique que le SIS verse aux collégiens de Tucquegnieux et que pour cette année, les fournitures lui reviennent moins cher, mais le syndicat subventionne aussi les sorties scolaires. M. KILIANSKI suggère de changer le libellé. Madame KOCHANYJ demande comment expliquer les 20 euros par élève et les autres auront 55 euros. Madame Le Maire informe qu'il n'y a pas beaucoup qui demandent 55 euros. Madame GAYCHET explique qu'auparavant la bourse scolaire était pour les lycéens, pour ceux qui quittaient le collège. Mme PRUZSINA propose de donner à partir de la seconde. Madame GAYCHET explique que ce sont deux entités différentes : 20 euros, c'est le SIS et 55 euros, c'est la commune. Madame Le Maire propose de modifier et de donner de la seconde à la terminale. À l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

11/ PARTICIPATION FINANCIERE DU SIS POUR L'UTILISATION DU GYMNASE PAR LE COLLEGE 2025-2026

En raison de la mise à disposition du gymnase au collège, le SIS doit verser annuellement une indemnité à la commune. Afin de fixer le montant de cette indemnité le conseil doit se prononcer sur un montant en fonction des sommes engagées pour l'entretien des lieux. Le montant pour l'année scolaire 2025/2026 s'élève à 12 392,34 €.

M. KILIANSKI demande pourquoi c'est moins cher cette année que l'année dernière : le coût de l'électricité est moins cher.

A l'unanimité, le conseil accepte de réclamer cette somme au SIS.

12/ DEMANDE DE SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE

Le directeur de l'école Albert Lebrun demande une subvention à la commune, pour le financement d'une sortie scolaire le lundi 26 et mardi 27 mai au Science Center.

Madame Le Maire propose d'attendre le conseil d'école prévu le 1^{er} juillet et demande quels élus y vont.

13/ DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GYMNASE MARIE CURIE DE FONTOY

Ce syndicat nous a adressé un courrier demande une participation au titre qu'un élève résidant la commune fréquente le collège de FONTOY et donc le gymnase. Le montant demandé s'élève à 211,06 €.

Madame KOCHANYJ demande s'ils ont donné la liste de leurs frais, car c'est beaucoup plus cher qu'à Tucquegnieux.

A l'unanimité, le conseil refuse de verser une participation à ce syndicat.

14/ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La CTG prend fin au 31/12/2025, il est nécessaire d'en établir une nouvelle pour la période 2026-2030.

6 Thèmes : petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, accès aux droits et autonomie/insertion, logement/cadre de vie, animation de la vie sociale.

La CAF demande à ce que la convention soit complétée pour le 5 septembre.

Madame Le Maire rappelle que les trois communes qui n'ont pas fait le transfert de compétence devaient choisir si elles mutualisaient le poste avec l'intercommunalité. Elle a appelé Mercy-Le-Bas et Piennes. Les trois communes ont décidé de mutualiser le poste de chargé de coopération avec l'intercommunalité. C'est donc le poste de l'Interco qui fera la liquidation CAF. Madame Le Maire demande aux élus que deux-trois l'aident à rédiger la CTG. Madame GAYCHET complètera la partie CCAS.

Madame PRUZSINA rappelle qu'elle ne participera plus à la CTG, elle n'ira plus aux réunions. Madame Le Maire dit qu'il faut prendre le temps de se réunir. Elle explique à M. LIEVAIN que la CTG a un volet enfance, pas seulement seniors. Monsieur KILIANSKI demande à avoir la trame de la CTG.

15/ CONVENTION DE COMPENSATION TRANSPORT SCOLAIRE - ST2B

Le ST2B informe que désormais des frais de dossiers seront facturés.

Pour rappel, les tarifications JEF sont les suivantes :

- ☐ Abonnement JEF annuel individuel (Jeune en Formation), 90€/an et par élève,
- ☐ Abonnement JEF semestriel individuel, 45€ pour un semestre et par élève,
- ☐ Abonnement JEF annuel familial, 145€/an et par famille à partir de deux élèves issus d'une même famille.
- ☐ Abonnement JEF semestriel familial, 72,50€/an et par famille à partir de deux élèves issus d'une même famille.

NOUVEAUTÉ 2025 : FRAIS DE DOSSIER

« Nous constatons tous les ans que près de 1 000 élèves inscrits n'utilisent jamais les services du réseau Le Fil, nous conduisant à financer un nombre trop élevé de places dans les cars scolaires.

L'inscription des élèves nécessite un travail d'instruction des dossiers qui mobilise des moyens humains et matériels conséquents. Cette année, le ST2B a donc décidé que toutes les familles devront désormais verser une participation financière pour ce travail d'instruction des dossiers de demande de transport scolaire, selon un tarif tenant compte du nombre d'enfants par famille et du niveau de revenu. »

Les tarifs applicables sont les suivants :

Tarif normal	Tarif social (bénéficiaires abonnement FIL+)
1 enfant : 20€	1 enfant : 10€
2 enfants : 30€	2 enfants et plus : 15€
3 enfants et plus : 35€	/

Le ST2B demande si la commune décide également de prendre en charge les frais de dossiers pour les élèves respectant leur école de secteur et la règle des trois kilomètres entre leur domicile et l'établissement fréquenté, ou si c'est facturé aux familles concernées.

Cela représente un montant supplémentaire à prendre en charge d'environ 1700 € (90 élèves).

À savoir que les frais de dossier pour les élèves pris en charge actuellement via la convention en cours sont compris dans le titre JEF (nous n'aurons pas de frais supplémentaire à compenser, si nous décidons de ne pas modifier celle-ci.).

M. LIEVAIN pense que le ST2B se privatise. Madame Le Maire dit que le ST2B l'a informée que beaucoup de communes ont accepté. Mme PRUZSINA n'est pas d'accord avec ça et demande quels élèves de Tucquegnieux sur les milles sont concernés. Elle pense que cela ne concerne pas forcément les enfants de Tucquegnieux et qu'il ne faut pas que le ST2B demande des frais aux familles. M. KILIANSKI dit que le ST2B étant un syndicat, perçoit déjà des subventions. M. LIEVAIN demande qui est président du ST2B ; cela le choque que le syndicat demande aux communes de prendre en charge les frais de dossier et se demande où est la notion de service public. M. STACHOWIAK dit que le transport est gratuit dans le département de Meurthe-et-Moselle, ailleurs, c'est payant. Madame PRUZSINA dit qu'il faudrait plus de renseignements. Madame Le Maire appellera le ST2B et pense que la commune n'est pas concernée (moins de 3 km).

16/ TRAVAUX

- DPE
- piste cyclable
- travaux de sécurité demandés pour l'école maternelle
- désimperméabilisation des cours d'école
- isolation de l'école maternelle Louise Michel

- Les travaux d'isolation de l'école maternelle Louise Michel ont été estimés à un total de 895 800 €TTC. Nous avons reçu une réponse favorable de subvention dans le cadre du fonds vert, pour 252 379 € (33,80% du hors taxe de 746 500 €). Nous attendons une réponse du Conseil Départemental, qui a déjà alerté qu'il ne pourrait y avoir plus de 10% de subvention. Par conséquent, le reste à charge resterait trop important pour la commune. C'est pourquoi, il est proposé de ne remplacer que les menuiseries portes et fenêtres pour 243 000 €HT. Le conseil devra se prononcer à ce sujet.

- les deux écoles, maternelle et élémentaire, souhaitent que leur cour soit désimperméabilisée. Nous avons une estimation des travaux pour Louise Michel : pour 800 m², devis à 78 731,40 €TTC, auxquels s'ajoutent le sondage du sol : 1560 €TTC et la maîtrise d'œuvre à 8640 €TTC, soit 88 931,40 €TTC.

Pour le moment, il n'y a pas de chiffrage pour Albert Lebrun.

La Région GRAND EST subventionne jusqu'à 70 % les études et 40 % les travaux de désimperméabilisation et de végétalisation.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse subventionne également ce type de travaux, mais a besoin de l'avant-projet pour se positionner sur la subvention.

- Travaux piste cyclable entre Tucquegnieux et Mairy-Mainville : un géomètre est venu mesurer, ce serait bien subventionné.

- Les DPE : M. LIEVAIN explique que si des logements sont classés F, il faudra faire des travaux, afin qu'ils ne soient plus dans ce classement en 2028, sinon il faudra reloger les gens.

Madame Le Maire explique qu'un immeuble ne sera plus loué, car en trop mauvais état.

Monsieur LIEVAIN explique que 8 devis de DPE ont été demandés. Les DPE ont des exigences qu'il n'y avait pas avant. Le prix moyen est de 16 000 euros pour les 60 logements. Madame Le Maire dit qu'il faut réfléchir à la possibilité de vendre des logements.

17/ PERSONNEL COMMUNAL

Sollicitée par l'Association des maires de France (AMF), la Direction générale des collectivités (DGCL) a précisé les éléments de rémunération impactés par le passage à 90% de l'indemnisation des congés maladie : **le régime indemnitaire est également concerné.**

Interrogée par l'AMF sur le devenir des délibérations ayant institué le maintien du régime indemnitaire pendant les trois premiers mois du congé de maladie ordinaire, la DGCL a répondu que **ces délibérations « devront être modifiées » de manière à plafonner ce maintien à hauteur de 90 % du régime indemnitaire ».**

Ainsi, il est nécessaire de prendre une délibération pour préciser que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), pour les deux parts : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et complément indemnitaire annuel (CIA), sera versé à hauteur de 90%, en cas d'arrêt maladie ordinaire les trois premiers mois.

La DGCL justifie sa réponse en rappelant que « la conservation des primes aux agents territoriaux absents pour indisponibilité physique doit reposer sur une délibération de la collectivité dont le contenu ne peut être plus favorable, en vertu du principe de parité, que les dispositions en vigueur dans la fonction publique de l'Etat » (CE n° 462452 du 4 juillet 2024). Or dans la fonction publique d'Etat, le régime indemnitaire en CMO est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement. La DGCL précise qu'elle communiquera « prochainement » sur l'application de ce taux de remplacement de 90 %.

A l'unanimité, le conseil précise que le régime indemnitaire sera versé à 90% en cas d'arrêt maladie.

18/ MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIE.E.S DE LA SOVAB DE BATILLY

Il est proposé au conseil de prendre une motion de soutien aux salarié.e.s de la SOVAB concernant les suppressions de postes.

Le conseil s'accorde à dire que ce sujet n'est plus d'actualité.

19/ MOTION DE SOUTIEN SERVICES SANTE + MAILLOT

Il est proposé au conseil de prendre une motion de soutien pour les services de santé de façon générale et l'hôpital Maillot.

A l'unanimité, le conseil prend une motion de soutien pour l'hôpital MAILLOT et les services publics de santé.

20/ RECONNAISSANCE D'UN ETAT PALESTINIEN

Il est proposé au conseil de prendre une motion de soutien pour un Etat Palestinien.

A l'unanimité moins une abstention, le conseil prend une motion pour la reconnaissance d'un Etat Palestinien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne
Maire de TUCQUEGNIEUX



LIEVAIN Pierre-Olivier
Secrétaire de séance